

DEC212372INP

**Décision portant respectivement fin aux fonctions de directeur et directeur adjoint de Monsieur Alain DEREUX et Monsieur Stéphane GUERIN et nomination de Monsieur Stéphane GUERIN aux fonctions de Directeur d'unité par intérim et Monsieur Alexandre BOUHELIER, Madame Cécile LANGLADE et Madame Nadine MILLOT aux fonctions de Directeur adjoint et Directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE CARNOT DE BOURGOGNE (ICB)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** le courrier de démission de Monsieur Alain DEREUX en date du 17 juillet 2021 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

1. A compter du 1<sup>er</sup> août 2021, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Alain DEREUX, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Bourgogne et Monsieur Stéphane GUERIN, Professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe à l'Université de Bourgogne, respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.
2. A compter de cette même date, Monsieur Stéphane GUERIN, Professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.
3. A compter de cette même date, Monsieur Alexandre BOUHELIER, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, Madame Cécile LANGLADE, Professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe à l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard et Madame Nadine MILLOT, Professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe à l'Université de Bourgogne, sont nommés respectivement directeur adjoint par intérim et directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juillet 2021

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC211975DR07

**Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée « Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC201509DGDS du 01/01/2021 nommant **M. François LEULIER**, directeur de l'UMR5242 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « **sources non scellées** » délivré à **M. Romain GUYOT** le 21/09/2018 par **RadioProtection Compétences & Services** ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 24/06/21

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

**M. Romain GUYOT**, *ingénieur de recherche*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/09/2018.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

**M. Romain GUYOT** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de **M. Romain GUYOT** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le

13/07/2021

Le directeur d'unité  
François LEULIER



Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon  
Jean-François PINTON



Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211977DR07

Décision portant nomination de M. DAPPOZZE Frédéric aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5256<sup>1</sup> intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC201509DGDS du 01/01/2021 nommant Mme Catherine PINEL-HENRYON, directrice de l'UMR5256 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules » délivré à M. DAPPOZZE Frédéric le 18/12/2018 par Apave Centre de Formation de Lyon ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire .....

**DECIDE :****Article 1er : Nomination**

M. DAPPOZZE Frédéric, *ingénieur d'études*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/03/2019.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

M. DAPPOZZE Frédéric exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. DAPPOZZE Frédéric sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ...VILLEURBANNE....., le 12 juillet 2021

La directrice d'unité  
Catherine PINEL-HENRYON



**Catherine PINEL**  
Directrice

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI



**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]